

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-428
Délégation de fonction à Monsieur Patrick AOU DAY
Conseiller municipal délégué

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration de la Commune à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- Vu les élections municipales du 28 juin 2020,
- Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 22 janvier 2024,
- Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints du 22 janvier 2024,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Patrick AOU DAY, conseiller municipal EST CHARGÉ, sous mon autorité, **des questions relatives au Marché Forain.**

Article 2 - Monsieur Patrick AOU DAY, conseiller municipal, est ordonnateur des dépenses communales pour un montant maximum de 1 500 euros (engagement de dépenses, acceptation de recettes, signature de toutes pièces justificatives), dans les matières mentionnées à l'article 2 précité.

Article 3 - Cette délégation est donnée à l'effet d'approuver, de viser et de signer toutes correspondances courantes nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, les contrats, les conventions et devis dans les matières mentionnées à l'article 2 précité et dans le cadre de l'article 3, à l'exception de celles de la compétence du Conseil municipal.

Article 4 - Monsieur Patrick AOU DAY, conseiller municipal, reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état-civil en l'absence ou empêchement du maire et des adjoints.

Article 5 - Monsieur Patrick AOU DAY devra me tenir régulièrement informé des activités exercées dans ce cadre et faire mention dans ses décisions de la délégation en vertu de laquelle son action s'inscrit.

Article 6 - La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et en tout état de cause, cessera au terme du mandat du Maire.

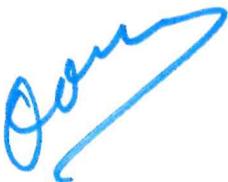
Article 7 - Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 - Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- à la Préfète du Val-de-Marne
- au Procureur de la République
- au Président du Tribunal Judiciaire
- au Commissaire de Police
- au comptable de la Commune
- à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 4 septembre 2024

Spécimen de signature :



Le Maire,
Jean-François DELAGE



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024

délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240904-2024-428-AR
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024